

2^e R. E. D. ou R. E. T. Nécessité absolue et inévitable, Devoir
 indispensable. R. E. D. - ew, il faut absolument, il est nécessaire,
 il y a nécessité. R. E. D. i, force, contrainte, violence, nécessité
 inévitable. Davies écrit R. h. a. i. d. Necessus, Necessitas, Egestas.
 Armos. R. e. d. eu (écrit à l'ancienne mode) a partat. R. h. a. i. d.
 y. w. (du Breton d'Anglet) R. h. e. y. d. w. y. Necessitas, Necessarium,
 (c'est notre R. e. d. i) quoique cet auteur mette de la différence
 entre R. e. d. et R. h. a. i. d. ce n'est qu'en la manière de l'écrire.
 Car c'est, je crois, la même prononciation, et les signifi-
 cations viennent à une. Car R. e. d. Courbe, ou Courb,
 marque assez la nécessité des actions humaines, selon
 l'idée que les payens avoient de leur Destin, idée qu'ont
 encore les Juifs, et autres Musulmans. ainsi R. e. d. ew
 signifie c'est le destin, c'est le courb de votre destinée,
 qui est absolument nécessaire de suivre à présent on
 n'entend par R. e. d. ew, que la nécessité d'obéissance aux
 loix et aux supérieurs, et aux besoins naturels. Et comme
 ces nécessités dominent sur l'homme, et sur les bêtes,
 ce mot R. e. d. en ce sens, a encore grande affinité avec
 l'Hebreu R. e. d. a. h. Dominus, et encore plus avec R. e. d.
 Dominant. cela me fait penser que ce pourrait bien être
 le même qui signifie descendre. j'ajouteroi que R. e. t.
 ressemble autant à R. e. t. considération et au Latin R. e. t. i. o.
 qu'en Hebreu R. e. t. i. Couvrir, à R. e. t. i. o. vouloir,
 accepter, avoir pour agréable, considérer avec plaisir.
 je ne dois pas omettre que Davies a mis comme dérivé de son
 R. h. a. i. d. Necessitas, Egestas, & R. h. e. i. d. u. s. Egenus, qui s'épond

à notre françois Nécessiteux il semble que nos Bretons
 ayent pris aussi leur Rēt, au sens de besoin, ou moins.
 Se trouve-t-il en quelques livres; Et cela ne doit pas
 Surprendre; puisque notre il faut, est pour il manque,
 Et il est besoin; et en Latin Necessesse, est pour Nec- Esse.

R Le S. M. ne parle pas du simple Red, dans aucun de
 Ses Dictionnaires; Cependant il ne l'a point oublié dans Sa
 Grammaire, où il indique la manière de Conjuguer le verbe
 il faut, Red eo; Et puis une autre façon de le conjuguer
 lorsqu'il est précédé d'un autre Verbe: Ne sonch ex eo
 Rēt, je pense qu'il faut, &c. Et l'on voit par ces exemples
 qu'il écrit indifféremment Red Et Rēt. Le S. G. dans Sa
 Grammaire le conjugue aussi de deux manières, Redd eo
 il faut; Et Beza ex eo Redd. ces deux façons peuvent se
 rendre ainsi: il est nécessaire: Et il est nécessaire au
 Reste ces deux façons viennent à la même, aussi M. de
 Conidec, dans Sa Grammaire se contente de conjuguer Beza
 Red, falloir; de cette seule façon: Red eo, il faut, &c. on voit
 qu'il termine Red par un seul D, comme Le S. M. Et
 D. h. ce qui est conforme à la prononciation de ce païs.
 Le S. G. au contraire, sur falloir, il faut, nécessaire,
 le termine je ne sçais pourquoi, par deux DD. cependant
 au mot besoin, il l'écrit aussi par un seul: il est besoin
 d'avois de l'argent pour, &c. Red eo Cahout archand
 Esit, &c. il n'est pas besoin, Ne deo get Red. Nous n'avons
 pas comme d'avis le dérivé Rheidus ou Redus que
 cet auteur traduit par Egenus, répondant au françois
 Nécessiteux, qui a besoin; mais les dernières phrases citées

776

De S. G. font voir qu'à présent, comme autrefois, on prend encore fort souvent Red au sens de Besoin. En Latin opus Et oportet ont aussi quelque rapport. je croirois assez que Red, Cours et Course, Et Red, Nécessité, ne sont qu'un seul et même mot. il est possible qu'il marquant la fatalité ou la nécessité des actions humaines, selon l'idée que les Payens avoient de leur Destin, idée qu'ont encore les Musulmans, comme l'observe D. B.

facta sequant orbem, certa stant omnia lege,
longaque per certos signantur tempora cursus.
Mantilius. lib. de Astronom.

Mais par le Destin ou la Destinée, les chrétiens ne peuvent entendre le Hazard, ou un destin aveugle, tel que les payens se le figuroient: ils entendent seulement la volonté immuable de Dieu, qui l'accomplit toujours, sans préjudice le moins du monde à leur liberté; autrement ils ne mériteroient ni châtimant ni récompense, parcequ'il ny auroit ni vice ni Vertue. Corneille fait raisonner ainsi Thésée dans la tragédie d'œdipe:

quoi! la nécessité des vertus et des vices,
d'un astre impérieux doit suivre les caprices,
Et Delphes, malgré nous, conduit nos actions
au plus bizarre effet de ses prédictions?
Laine est donc toute esclave d'une loi souveraine
vers le bien ou le mal incessamment l'entraîne,
Et nous ne sçevons ni crainte ni desir,
De cette liberté qui n'a rien à choisir.
attachés sans relache à cet ordre sublime,
vertueux sans mérite, Et vicieux sans crime,
qu'on massacre les Rois, qu'on brise les autels,
c'est la faute des dieux, Et non pas des mortels. &c.

3.^e R. E. D. ou R. E. S. Arbuste qui croît dans les lieux bas et humides. un Botaniste, qui avoit voyagé en presque toute l'Europe, et qui m'a fait connoître cet arbrisseau, m'a assuré qu'il ne l'avoit jamais vu qu'en Bretagne: il croît de la hauteur de trois pieds: Sa feuille ressemble un peu à celle du Saule brun, et a une odeur assez suave: on dit qu'il a la vertu de chasser les puces. La raison pourquoi on le nomme R. E. D. c'est, dit-on, parceque ses racines s'étendent loin sous la terre, aussi ceux de Léon appellent Gweren-Red, Arbre de course, ces rejettons qui naissent des racines écartées, telles qu'on le voit à celles de l'ormeau et autres.

R. Puisque cet Arbuste étoit inconnu ailleurs, il n'auroit peut-être pas encore de nom dans les autres langues; mais à défaut de cela, le Botaniste qui avoit appris à D. L. à le connoître, auroit dû lui apprendre aussi à en faire une description plus exacte. Cet arbrisseau peut bien être une espèce de Saule, puisque sa feuille lui ressemble, de Sauc de D. L. et qu'il croît de même dans les lieux bas et humides: En effet le D. G. au mot Saule, fait mention d'une sorte de menu Saule Sauvage qui croît dans les lieux marécageux, et qui sent très bon: il le vend aussi en Bret. par R. E. D. et par Goet-hakeeg. Ce dernier nom signifie Saule Sauvage, boliz, dyl, hest, rist.

778.

Le même mot Red entre aussi dans la composition du nom que nous donnons au Sommier de Saradis et au Sommier de Doucin, qu'on appelle Aval-Red, c'est-à-dire Pomme de course, pl. Avalou-red. Le l. g. au mot Somme, et mis Sommes de Hernes en franç. Avalou-red, en Bret. je ne sçait s'il s'agit là des mêmes pommes, n'ayant jamais entendu personne parler de Sommes de Hernes. au reste les racines du Sommier de Saradis et du Sommier de Doucin ne s'étendent pas fort loin sous terre, mais ces arbres prennent facilement de Bouture, parcequ'ils sont fort noueux, et qu'une branche étant couchée en terre laisse échapper de chaque nœud une quantité de racines chevelues; en sorte qu'elles forment des trainées sous terre, à l'instar du fraisier, tandis qu'elles poussent de nombreux rejetons à la superficie; c'est ce qui fait dire que ces sortes de plantes courent beaucoup. il y a aussi plusieurs autres Sommier, et même des Soriers, qui prennent quelque fois de Bouture; mais non pas si facilement, si ce n'est le Sommier de Gale, ou la Somme Galeuse, dont l'espèce s'est beaucoup multipliée dans ce pays, depuis trente ou quarante ans, parcequ'outre l'avantage de prendre de Bouture, cette espèce croît fort vite et produit naturellement de fort bonnes Pommes, quoique le Sujet ne soit pas greffé: Elles se gardent jusqu'en hivers.

REDI. D. S. N'en a point fait un article séparé; mais
 il en a parlé sur le 2. Red, dont il le fait dérivé ou
 synonyme, l'expliquant par force, contrainte, violence,
 nécessité inévitable il prétend que c'est le même que
 le Rheydy de Davies, que cet auteur traduit par
 Necessitas, Necessarium. Le S. M. met aussi Redi,
 Contrainte, Dre nep Redi, sans contrainte. Le S. G.
 sur contrainte, violence, écrit Redy; sans contrainte, yand
 Redy; sans nulle contrainte, hep nep Redy. Et au mot
 Contraindre, Violentes, il a employé le verbe Redya,
 que je ne connois pas en usage. au reste tout cela
 peut bien être dérivé de Red, Nécessaire ou Nécessité
 voyez le 2. Red ci-dessus.

REDISSA n'est pas ancien, et les villageois ne le
 connoissent pas ou peu on le dit dans les cuisines, au
 sens de refaire de la viande, soit pour la piquer, soit
 pour la garder quelques jours. ce verbe est corrompu
 du franc; Roidis, comme nos gens disent Avertissa,
 d'Avertis, et fournissa, de fournis.

Le S. M. a mis Redissa, sarbouillis; Et le S. G. sur
 sarbouillis Et Refaire, Refaire la viande dans l'eau
 bouillante & écrit à la manière Redicza Et Roudicza
 c'est en lat. ferventi aqua incoquere. D. S. peut avoir
 raison de dire que Redissa est corrompu du franc; je ne
 suis cependant pas convaincu que les verbes terminés en
 issa soient des verbes corrompus. Redissa peut bien être
 un fréquentatif de Reutaat, Roidis, dérivé de Reut, Roider.

ou même de Roidi, être Roida, d'où le franc. Roidis
viendrait lui-même beaucoup mieux que de toute autre
Langue, et mieux sans doute que de Rigere, ou de
Rigescere. De même Rondissa peut être le fréquentatif
de Rontat ou Rountat, dérivé de Ront ou Round,
Rond, Ronde, Rendre Rond ou Rerondir, Rotundare.

R. E. D. O. N. Rezon, Reon, Rhedon, ville de Bretagne,
au diocèse de Vannes, située sur la Rivière de Vilaine. S.
Morery ne lui donne que le titre de Bourg. Il s'écrit
Redon, Bourg avec une abbaye de Bénédictins de la
Congrégation de S. Maur, dans la Bretagne Province de
France, sur la Vilaine, à neuf lieues de Vannes, dans le
diocèse duquel elle est vers l'orient. C'est l'Entrepôt de
tout le Commerce qui se fait à Rennes, il paroît que
cette ville doit sa Naissance à cette Abbaye de l'ordre
de S. Benoît, qui y fut fondée en 825 par S. Convoyan, et
dotée par les Rois Nominé, Erispée et Salomon.
Ce n'étoit avant cela qu'un lieu solitaire, nommé Roton
ou Rhotonum dont on a fait dans la suite Rhedon. Voyez
l'histoire Ecclesiastique de Bret. par Deric, Tom. 8. p. 194. Et
Sic. Et au lieu de Rhotonum, qu'on lui donne en Lat. l'ancien
nom Celtique étoit Rhedon, on seroit tenté de croire que ce
fut là le berceau des Rhedones, comme il est l'Entrepôt
du Commerce qui se fait à Rennes. Cependant ce lieu
est du Diocèse de Vannes, ce qui seroit entièrement
cette conjecture, si les choses avoient toujours été sur le
même pied, mais il est possible qu'avant l'ère chrétienne,

il sût cense' faire partie du territoire des Rhedones, qui
constitue aujourd'hui le Diocèse de Rennes, quoiqu'il en
soit, il est reconnu que du temps de S. Convoan, Et
toujours constamment depuis, Rhedon faisoit et fait
encore partie du Diocèse de Rennes. Nominoë convoqua à
Rhedon une assemblée d'Evêques et de Grands, contre
les Evêques accusés de Simonie voyez la Susdite Hist.
Ecclesiastique de Bres. par Deric. Tom. 8. p. 328. &c.

REDO TA ne se dit pas que je sache, et même
M. Roussel ne le connoissoit point. je trouve cependant son
participe passif en cet endroit de la Destruct. de Jérusal.
Me deseu et out sot, pe te do Redotet. Si on lisoit Redotes,
il seroit pour Radoteur, Et conviendrait fort bien là,
où je traduirois: je pense que tu es sot, ou tu es Radoteur.
on dit ici Radotet; mais c'est le franc. Radoteur.

R. Les S. S. M. Et G. ont laissé ce mot à l'écart; et
probablement ils ne le connoissent pas mieux que
M. Roussel. je ne le connois pas non plus en usage;
mais selon toute apparence c'est un mot corrompu
du franc. Et légèrement adopté par un misérable
auteur Dramatique qui seroit parfaitement oublié
aujourd'hui, et S. S. n'avoit pris la peine de nous en
conserver quelques bristés lambeaux, dans des citations
où il a tâché de les expliquer. C'étoit assurément
lui faire plus d'honneur qu'il ne méritoit, et de tels
échantillons ne nous feront jamais regretter le reste. r

R.E.E.F. Le S. G. a employé ce mot au sens de Guide, Conducteur, Celui qui mène, qui conduit, Dux, Ductor. Il s'en sert aussi sur le mot introducteur: il y a apparence qu'il le dérive de Reet, qu'il marque, ainsi que de R. M. pour participe de Ren, Mener, Conduire, &c. Ren Ha Diren, Mener & Ramener, Prétérit & participe Reet Ha Direct, Mene' & Ramene' cependant au lieu du participe Reet, j'entends dire toujours Reenet, conduit, Mene', &c. Le S. G. lui-même au mot Conduire, Conduire, Mener & Ramener, l'a écrit des deux façons, Ren Ha Diren, Prétérit & participe Reenet Ha Direnet, Reet Ha Direct: par conséquent le dérivé régulier de Ren ou Rer, qui signifie proprement Régis, doit être Rener ou Rer, Celui qui Régis, qui mène, qui conduit, qui gouverne, ou qui Règne, pl. Renerriena. Voyez Ren ci-après. Mais dans ce pays le mot Rees est fort usité dans un autre sens; c'est le nom dont on se sert pour désigner un Revendeur qui court les foires & les marchés pour acheter les bestiaux, ou les denrées qu'il peut avoir à bon marché, & qui va les revendre à profit dans d'autres endroits, En Lat. Propola. le pl. de Rees est Reerriena. féminin sing. Reeres, p. Reeresed. un tel commerce s'appelle Reer. Comme ceux qui se mêlent de cette espèce de trafic sont souvent renchérissés les denrées au préjudice des pauvres auxquels ils les font payer trop cher, Rees pourroit venir de Re, Prop.

785.
 REEUR, le Cal, le fondement. En d'autres endroits
 on prononce Reur, mais D.S. l'écrit ci-après Reur. Voyez-y.

REFEZOD ne m'est connu, que parce que Davies met
 Rhyfeddod, Mirum, Miraculum, admirandum, & miror.
 Rarus. Le primitif est ainsi expliqué Rhyfedd, Mirus,
 Mirabilis, Mirandus. à Rhy, (Nimis) Et Meddu, Posse
 Rhyfeddu, Admirari, Mirari. Nous repasserons ici, quand
 nous en serons à Rouer. Ceux de Douarnenez disent
 Reveret ew, il est trop gros, trop seple, trop enflé,
 mais ce n'est pas Rarus.

R. Le Reveret de ceux de Douarnenez est peut-être
 pour Rechveret trop soufflé ou trop enflé, quant à
 Refero je ne le connois du tout pas en usage, et
 probablement que Les P.M. Et G. ne le connoissent
 pas non plus, puisqu'ils n'en disent mot. D.S. qui avoit
 promis d'y revenir, quand il en seroit à Rouer,
 a oublié d'en faire mention sur ce mot, qui signifie
 réellement Rare, clair-semé.

REFRESKI, Rafraichis, Rendre ou Devenir plus
 frais ou moins chaud, Et le Rafraichis, Refrigerare;
 Refrigescere. Les P.M. Et G. en ont fait usage; Et le dernier
 a encore Refreskus, Rafraichissant Et Refrigerant. D.S.
 n'en a fait aucune mention, regardant apparemment Refeski
 comme un mot corrompu du franc. Rafraichis; mais ce
 n'en seroit tout au plus qu'une imitation, puisque Les éléments
 Re, Prop Et Fric, Et fresk, frais, Sont celtiques.

784. R.E.G. Voyez Rega, Reghi et Rog.

REGA, Travailles la terre pour la premiere fois, La Travailles légèrement. on dit que ce verbe a la même Signification que *finouchella* fouis à la manière des pourceaux. Davies n'a rien qui approche d'ici plus que *Rhych, Sulcus, fossatum, Rhychdis, Terra arabilis, Rhycos*, parit bonum fortior, qui in sulco trahit. je pense que Rega signifie proprement Rompre: Et que c'est le même que *Rheghi*, qui sera expliqué en son rang. En basse-cornuaille Rega est faire des petits sillons; Et des rigoles, Et ce nom peut en venir.

R Ce verbe, que D. l. écrit ici Rega, Travailles Rompre la terre légèrement, est le même que le D. G. Sur Déchires écrit Roga, Roega, Rouga, Rogui Et Regui. Le D. M. écrit aussi Regui, Déchires: ces différentes manières d'écrire le même mot ne sont que des différences de dialectes, aussi-bien que *frega* dont on a parlé en son lieu, qui a le même sens, quoiqu'il ait une lettre de plus. La Racine qui signifie Rapture, Déchirure, Laceration, est Reg, Rog, Reug, Rog, selon la diversité des dialectes. c'est encore la même que *freq, froeg ou frag, freug ou freur*. Voyez ci-devant *frega* Et *frauda*; Et ci-après *Reghi* Et *Rog*.

R.E.G.E.NET ne m'est connu que par un endroit de Sa Destruct. de jérus. où l'Empereur Romain dit à ses pasien, en le créant son Lieutenant. *Regenet* Sr. Bedys, Gouvernez le monde je prends *Regenet* à l'impératif de *Regeni*, que l'on dit aujourd'hui *Reni*. Voyez *Ren*.

743.
 R. Le mot Regenet n'est connu ni des Lexicographes
 ni dans l'usage d'aujourd'hui; je doute même qu'il ait été
 en usage dans aucun temps; je suis donc persuadé que
 c'est un terme barbare, forgé par l'auteur barbare
 de La Destruct. de Jérusal. Drama pitoyable, quoique
 souvent cité par D. B. qui auroit bien pu se dispenser
 d'en exhumer des mots de Si bas-aloï que Redota,
 Regenet, et autres de la même fabrique.

R. E. C. H. E. Z. Sing. Rhegheren, Braise, Charbons ardens,
 Brasies. En Bas-leon, on prononce Rheghet, Singulier
 Rhegheden, pl. Rheghedennou. Daxies met différemment
 Rhyso, idem quod Marwos, Cinis feruidus, Bruna Sing.
 Rhydodyn. Et en Sa place, Marwos, Et Marwas, carbones
 igniti, Bruna, &c. je ne prétends pas que Rhyso soit
 notre Regher, mais seulement qu'il n'en est pas trop
 différent, pour ne pouvois les accommoder. ce Regher est
 assez régulièrement dérivé de Rhegi, Rompre; ce qui
 convient bien au charbon qui est du bois rompu par
 le feu, et réduit en pièces: aussi peut-on dériver le franc
 Braise, et Brasies du verbe Brises, ou du nom d'où il
 vient. Les Grecs ont aussi pu faire Αρτραξ, de la
 préposition Αρτι, Et du verbe γίνωσθαι, Rompre: on peut
 ajouter que comme nos Bretons disent Brout pour
 Braise, et pour aiguillon, de même Daxies met
 Rhywgo, Rompre et piquer d'un aiguillon, de la
 manière qu'un serpent pique de sa langue.

786.

Le D. N. a mis: Regueren, Braise, pl. Reguer. Dans
 R. Son petit Diction. franç. & Bret. il avoit mis Braire,
 Regueren, et pour Synonyme Glao-beo, c'est-à-dire
 Charbon vif ou vivant, ardent ou allumé. Et Le D. G.
 Sur Braisies ou Brasies ardent, a mis pareillement
 Regueren, pl. Reguer, et Glau-beo, Glau-sur,
 ce dernier signifie Charbon rouge tout nom collectif
 sert ordinairement de pl. quand on parle en général.
 Voilà pourquoi ces deux auteurs donnent Reguer
 pour le pl. Mais D. N. a fort bien reconnu que ce
 Regher étoit le nom général de la Braise et
 que Regheren étoit le Sing. défini, dont on se
 servoit pour désigner une quantité limitée de
 braise, telle que celle qui se tire du four seulement,
 ou seulement celle qui se trouve sur le foyer, &c.
 D. N. ne prétend pas, dit-il, que le Rhysoe de Davies
 soit notre Regher; je ne vois en effet dans ces deux
 mots que la première Syllabe qui puisse avoir
 quelque rapport dans les deux langues, et je ne
 conçois pas trop comment il eut pu accommoder le
 reste. Quant à l'origine de Regher, je suis persuadé
 qu'il a raison de le tirer de Reghi qui signifie
 rompre, déchirer, &c. ce qui convient, dit-il, au Charbon
 qui est du bois rompu par le feu on peut ajouter que
 le feu divise aussi et rompt le bois et toutes les

matières qui lui servent d'aliments: c'est peut-être pour
cela que les Lat. pour exprimer Grilles, Rôtis, Brûles,
se servoient de *Torrere*, dérivé du Celtique *Torr*, Rupture,
fracture &c. Le franc. Braise, Brasier, Brises, ont aussi
du rapport à *Brisa*, *Brissi*, *Bruzan*, *Bzere* et *Brige*
ces deux derniers mots signifient le fan ou les mottes
de paille dont on se sert pour faire du feu, et qui
font de bonne braise au lieu de tiges. Reghez de
Reghi, il seroit peut-être plus exact de faire venir
l'un et l'autre de la racine *Reg*, *Reug*, *Reug* ou *Rog*,
Rupture, déchirure, tout ainsi que de *Torr*, qui a la
même signification, se dérivent le Bret. *Perri*, rompre
dont l'imperatif Sing. est *Torr*, *Romps*; le Latin
Torrere, brûler; *Torris*, Pison ardent, &c.

*Ecce sapit mediis flagrantem Rheetus ab aris
crinitum Torrem; dextraque à parte Charaxi
tempora perfringit, fulvo protecta capillo.
Ovid. metam. lib. 12. p. 192.*

REGHI rompre, déchirer. participe passif *Reghet*,
Rompu, *Déchiré*: Davies écrit *Rhwyg*, *Ruptura*, *Scissura*
Gr. πάρος, et γάρη &c. *Rhwygo*, *Lacerare*, *Dilaniare*, apud
Venedotus, et Sic *Armos*.. At *Rhwygo*, apud Demetrius,
est aculeo pungere, more Serpentum: il ajoute entre autres
le verbe Hébreu *Ragah*, rompre, comme origine
du Breton; sur quoi je n'ai rien à dire, si ce n'est que
le verbe Grec γάρη, qui a la même signification, peut

244.

aussi venir de l'Hebreu je ferai cependant deux petites observations. 1.° qu'il y a la même différence de dialecte entre Rhwygo, Et Rhagi qu'entre Rhwy, Et Re, Prop. 2.° que ce verbe est un de ceux dont le participe prend la voyelle o en la place de la première e, en Roghet, Du moins parmi nos Bretons. Voyer Rog, Second ci après.

R. Le S. M. met simplement Regui, Déchires, l'articipe Roguet. Le S. G. au mot Déchirure, Rupture, Accroc, met Rog, Rœg, Reug, pl. Rogou, Rœgou Et Reugou. Verbe Déchires, Roga, Rœga, Rœgui, Reuga, Regui. Diroëga au Hester, Déchires la Réputation, c'est littéralement Déchires le prochain pour l'action de Déchires, il a mis Roguerex Et Diroguerex, Reuguerex Et Direuguerex. Nous n'avons besoin de recourir ni à l'Hebreu ni au Grec pour trouver l'origine du Verbe Reghi, Déchires, Rompre, lacerer, Sacerare, Laniare, Dilacerare, Dilaniare, puisque nous possédons la Racine, Reg, Rœg, Rog, Reug, Selon la diversité des Dialectes, Déchirure, Rupture, Accroc, Solution de continuité; Et de là le verbe Rega, que D. L. a déjà placé ci devant, qui est le même que Rœga ou Reuga; Reghi ou Reughi, Selon la même diversité de Dialectes; Et dont on fait encore Diroëga, Direughi &c. En suivant la même diversité de Dialectes on dit au participe, Reghet, Roghet, Rœghet, Reughet; Et de ceux ci Direghet,

Dirogheth, Dirwègheth Et Dirougheth. il est à remarquer
 encore que Regh, Rega Et Direga, peuvent être
 les mêmes que freg, frega Et Difrega, qu'on a vus
 cidevant avec les mêmes significations; Et la chose
 paroitra plus sensible et plus évidente à ceux qui
 admettent le système de D. S. qui prétend, dans son
 petit traité de la valeur des lettres, qu'on peut
 supprimer S. f. qui se trouve au commencement
 des mots. il s'appuye apparemment sur l'allégation
 de Davies, qu'il cite à l'occasion de la même lettre,
 où il dit que cet auteur assure que F. nullam
 incipit Radicem mere Britannicam; ce qui peut être
 vrai relativement à son dialecte on voit en effet qu'il
 y a bien des mots qui commencent chez lui par
 deux ff et d'autres par deux S. S. mais son
 autorité sur ce point ne peut faire loi chez nous,
 puisque nous nous contentons de mettre une seule
 f ou une seule S au commencement des mêmes
 mots. quoiqu'il en soit le rapport de freg ou froeg,
 frega ou fraga, à Reg ou Roega Et à Rega ou
 Roega, est si manifeste, sous le double rapport du
 son et du sens, qu'on ne peut gueres douter que ces
 mots n'aient une origine commune: il en est de même
 du Rhych de Davies, Sulcus, que D. S. cite sur Rega; Et
 du Rhwyg du même auteur, Ruptura, Scissura, que D. S.

290.
 rapporte Sur Reghi il est vrai que cet auteur n'a
 pas dans son dialecte de mot tout-à-fait analogue
 à notre freg, commençant par une F, mais outre que
 ceux dont je viens de faire mention Suffisent pour
 constater la grande affinité qui existe entre eux,
 je pourrais observer encore qu'il y a aussi d'assez
 grands rapports entre les mêmes freg, froeg, frega,
 froega; Et freat, freat, freat, freat, freat, freat, freat,
 qui marquent l'action de déchirer, & le verbe
 déchirer, lacérer, &c. Et D. S. Sur freat, rompre,
 briser, froisser, convient que ce verbe est le même que
 freat ou freat, qu'il avoit déjà expliqué auparavant
 par rompre, défaire, démolir; Et qu'il est formé de
 freat ou freat, qui est la même Racine que le
 ffrardd de Davies, qui s'explique par Noxa, Labio.
 il dit que cet auteur écrit Au ce que les autres
 prononcent Eu il pourroit observer encore que le
 ffrardd de cet auteur commence par deux ff,
 au lieu que nous n'en mettons qu'une; Et que les
 finales dd répondent au z de ceux de Léon Voita;
 donc bien des mots dont on ne peut méconnoître
 les rapports intimes, quoique tirés de plusieurs
 dialectes, mais doit-on considérer freat, freat freat,
 freg, froeg, Et Reg, Rog, Rœg, Reug, comme une
 seule et unique Racine; c'est ce que je n'ose affirmer;
 Et ce que je ne crois même pas, parcequ'on ne peut,

peut dire que tel mot, qui se dérive de l'une de ces
 Racines, vienne aussi bien d'une autre on ne peut pas dire,
 par exemple, que frangere frango, fregi, fractura, &
 viennent de Reg, Reug ou Rog, mais il est facile de
 reconnoître qu'ils viennent de freg ou frag. Voyez
 frega. De même on ne presume pas que Ruga vienne
 de freg, fred, freur, mais on n'a pas de peine à croire
 que Ruga, Rugare, Corrugare viennent de Reug,
 ou de Roeg.

Rugareque in antiquâ fronte senilis erit.

ovid. Trist. lib. 3. Eleg. 7. p. 162.

jamque meos vultus Ruga senilis arat.

ovid. de ponto. lib. 1. Eleg. 5. p. 209.

on peut donc compter au moins deux Racines
 principales, savoir freg, qui, selon le dialecte, se
 modifie en frag, fred ou freur; et Reg, qui selon
 le dialecte se modifie de même en Roeg, Rog et
 Reug. L'une et l'autre marquent l'action de déchirer,
 lacerer, dépecer, mettre en pièces ou en lambeaux,
 défaire, démolir, &c. Et se prennent souvent pour la
 Rupture ou la déchirure même. Les verbes qui en
 sont sortis sont frega, fraga, frada, freura; et Rega
 Roega, Reghi, auxquels on peut ajouter encore les
 composés Difraga, Difrada, Difrenta; Diroega et
 Direghi. on en tire encore fregadenn, frabadenn, freuradenn.

22. Le Reliens a fait encore une transposition ici; j'en sorte que pour trouver
la suite de la page 792, il faut sauter par dessus les 24 pages suivantes.
R.E.G.

792.

Et Roëgadenn, Regadenn, Reugadenn, La Déchirure
même, L'estafilade, la scission, la solution. De
continuité. Les pl. de tous ces Substantifs Sont en ou,
Comme fregadennou, fregadennou; Regadennou,
Roëgadennou, Reugadennou. Enfin on en fait encore
fregharer, fregharer, fregharer; Regharer, Roëgharer,
Reugharer, qui est la Manie et la manière de
Déchirer, plutôt que la Déchirure, quoique S.E.C.
Se soit servi de ces mots pour exprimer l'action
de Déchirer, & le mot Roëg ou Rog, qui marque l'action
de Déchirer, et qui se prend aussi pour la Déchirure;
Et le verbe Reghi, Déchirer, ont aussi beaucoup d'affinité
avec Crog, dont les franç. ont fait Croc et Accroc, et
creghi, Mordre, Saisir, Accrocher. Après cela peut-on
se persuader que des Racines si fécondes et
qui ont produit tant de Rejettons dans tous les
Dialectes; que des mots qui ont tant d'affinité
entr'eux, et encore avec plusieurs autres mots de
la même langue, qui y Sont analogues; Comment,
dit-je, peut-on se persuader que toutes ces Racines
et tous ces mots nous viennent des Hebreux, avec
lesquels nous n'avons jamais eu de liaisons; ou des
Grecs, qui ne nous ont jamais rien fourni, et qui ont
au contraire beaucoup emprunté des Celtes, aussi
bien que des Latins. on en a vu bien des preuves.

N^o Grace à la transposition faite par le Relieur, il faut revenir 24 pages en
arrière pour retrouver la page 792 qui devoit précéder immédiatement 793.
R. E. G.

793.

Dans le cours de ce Dictionnaire, et dans la suite on
pourroit en fournir encore d'autres. j'ai déjà remarqué
dans cet article que le Ruy de des Lat. venoit très-
naturellement de Reugil. est probable que des mots
Grecs cités par Davies et D. S. et dont ils prétendoient
faire venir Rhwygo, Roëga et Reghi, viennent plutôt
eux-mêmes de la Racine Celtique Rwey ou Reug.
j'en dis autant du Grec Rhagades ou Rhagadia,
fentes, Crevasses, Fercures aux pieds, aux mains, aux
visères, &c. Les noms de plusieurs de leurs villes sont
évidemment Celtiques. Voyez Torr, où vous trouverez
l'Étymologie de Taormino ou Taormina en Sicile
M. l'abbé De La Borde, dans son Voyageur français,
Tom. 2. p. 303. parlant de la Ville de Reggio, dans la
Calabre ultérieure, au Royaume de Naples, dit que cette Ville,
anciennement très-considérable, avoit été fondée par des
habitants de la Chalcide qui lui donnerent le nom de
Rhegium, dérivé d'un mot Grec qui signifie séparé,
parce qu'on croyoit que c'étoit en cet endroit que la
Sicile avoit été séparée de l'Italie, avec laquelle elle ne
faisoit qu'un même continent. Mais n'est-il pas plus vraisem-
blable que les Celtes qui habitoient ce pays, avant que les Grecs y
eussent pénétré, avoient imposé à cet endroit un nom tiré de
leur Langue, Nom qui vient si naturellement de Reg, racine
de Rhegi Rompre, Déchirer, &c.

vererat Et Zanclet adversaque mœnia Rhegi.....
oppositumque petens contra Zancleia Saxa

Rhegion, ingreditur ferentesque a stibus undas: &c.

ovid. metam. lib. 11. p. 221. Et 222.

K. 2.

REI, Dissyll. Donner. impératif. Seconde personne
 Sing. Ro, Donne. Seconde personne pl. Roit, Donner.
 futur^{me} Roi, je donnerai; le Roi, Tu donneras. cela fait
 voir que la Racine est Ro, ou plutôt Roz, et Ros,
 celui-ci se trouvant dans les anciennes écritures.
 Mais Davies est pour Roz, Ses deux DD étant
 toujours pour notre Z: car il écrit Rhod, Donum,
 Munus. Rhoddi, Dare, Donare. Et Rhoi: Sic Armos.
 Rhodur, Datus. Rhoddiad, De personis, est Dator,
 Sargitor: de rebus, Datio, Sargitio. Et ailleurs, Adrod,
 Doni Redditio, Dati Repetitio. ab Ad, (en Latin Re),
 et Rhod. et Adrod, Narrare, Declarare item Lawrod,
 Munus quod manu datus. & accipitur. L'origine de ce
 mot m'est inconnue; je fais seulement réflexion que
 Rhod et Roz ont très grande affinité avec Rot, ou
 Rhod, Roue; et que les anciens plaçoient la fortune
 sur le cercle d'une Roue, peut-être pour montrer
 par la quelle distribuoit ses dons à chacun à son
 tour. De là viendrait la Roue de fortune, jeu de hazard.
 je dois remarquer que Rei seroit bien régulièrement
 écrit Rehi, et même Réchi, et qu'il peut être différent
 de Roi, ou Razi, ou, selon Davies Rhoddi, et venir de
 Rhég, que cet auteur explique par Donum, Donarium,
 Munus; d'où il tire le composé An-Rhég, et dont on
 fait tout naturellement Rhegi. Les Allemands disent
 Reichen Et Darreichen, Donner.

R. Le S. M. écrit Reï, Donner, participe Rœet, Donne^{795.}
 Et le S. G. au mot Donner, marque également Reï,
 Prêterit & participe Rœet. Donneus, Rœes, pl. Rœeryen,
 Nep. a Ro, celui ou celle qui donne, quiconque donne,
 il n'a pas marqué le féminin de Rœes, qui est pour
 le Sing. Rœeres, celle qui donne, pl. Rœeresed.
 Quelcun de ces deux auteurs n'a parlé de Ro qui est
 la Racine de Reï, & qui signifie proprement Don,
 Donation, auquel ils ont substitué Doneson ou Donneson.
 D. S. avoit reconnu d'abord que Ro étoit la Racine
 de Reï; & il auroit bien pu s'en tenir là; mais il a
 mieux aimé battre la campagne & courir après Roz,
 & Rôs, parcequ'il a trouvé celui-ci dans quelques
 vieilles écritures; cependant il abandonne bien vite ce
 dernier, pour se raccrocher à Roz par la raison que
 Davies écrit Rhodd, qui en est l'Equivalent, puis que
 ses deux D D sont toujours pour Notre Z. je ne
 m'attacheroi pas à prouver que son Ros ne vaut
 rien, quoiqu'il l'ait trouvé dans de vieilles écritures, &
 lui-même apparemment n'en faisoit pas grand cas,
 puisqu'il l'a planté-là si subitement. quant au Rhodd
 de Davies, je conviens que son double D D répond
 ordinairement à notre Z. sur quoi j'observe qu'il y a
 une distinction à faire; car tantôt il y a des mots où
 le Z se prononce, & je le regarde alors comme une
 véritable lettre; tandis que dans d'autres mots, il ne

796.
 Se prononce pas du tout, Et alors je ne le considère plus que comme un signe dont les anciens se servoient pour indiquer que la syllabe étoit longue. Si les anciens ont quelquefois écrit Roꝝ terminé par un Z Et employé au sens de Don ou de présent, ce n'a jamais été que pour marquer que la syllabe étoit longue, puisque dans ce mot Reꝝ ne se prononce pas, même en Léon, où l'on aime si fort cette lettre ainsi Ro est la véritable Racine qui signifie Don, présent, Donation, Concession, d'où se dérive le verbe Reꝝ, Donner, octroyer, Accorder, Concéder, Livrer, Transporter, Transmettre, &c. Daire, Donare, Sargiri &c. on s'en sert aussi quelques fois au sens d'imposer, imposer une sentence, Reꝝ eus Rhinjenn, à la lettre donner une sentence; En imposer à quelqu'un, sui en donner à Garder, faire accorder à quelqu'un, Reꝝ da Gredi, ou Reꝝ da Gredi da unan bennag. on peut donc dire que Ro, Donner, Et l'action de Donner, est la Racine de Reꝝ, Donner; comme Ro frappe Et l'action de frapper est la Racine de Reꝝ, frapper; Comme Ro, Courre, Et l'action de Courrir est la Racine de Reꝝ, Courrir; &c. Il paroît au surplus que le Rhodd de Davies, Donum, Munus, répond à notre Ro, Don, présent, Donation; son Rhoddi Et son Rhoi, Daire, Donare, à notre Reꝝ, Donner, Accorder, faire présent, &c.; son Rhoddis, Dator, à notre

Röer, Donneur, mais il a encore plusieurs dérivés & composés que nous n'avons plus; de notre côté nous avons aussi le dérivé Röidigher, qui signifie proprement la manière de Donner, ou l'habitude de Donner; Et qui peut se prendre pour Donation, ou Siraïson, puisque de S. G. a rendu ainsi ce dernier mot; Et cependant il ne paroît pas que Davies l'ait connue; du moins je ne le vois pas dans toute la suite de mots cités sur cet article. D'après notre prononciation il ne paroît pas y avoir une très grande affinité entre Ro, Don, & Rôd, Roue; il est vrai qu'il s'y trouve une plus grande ressemblance, si on ne consulte que l'orthographe de Davies; puisque cet auteur écrit Rhodd pour le Don, & Rhôd pour la Roue; ce qui donne à D. S. l'occasion d'observer que les anciens plaçoient la fortune sur le cercle d'une Roue, peut être pour montrer par là quelle distribuoit ses dons à chacun à son tour, & aussi sans doute pour marquer son instabilité:

*Hæc Dea non stabili quam sit levis orbe fatetur
que summum dubio sub pede semper habet.*

ovid. De ponto. lib. 1. Eleg. 3. p. 254.
on parle toujours de la fortune & de la Roue; comme son culte s'est maintenu, le même langage s'est perpétué:

*Quæ son græ dormiait la fortune me joue;
on me verra dormir au brant de la Roue.*

Boileau Despreaux, Epître 5. p. 153.

796.

REIS, ou Reiz, ordre, bon ordre, Disposition, Arrangement en ordre. item, Sexe, car on dit: un Den a Zion Reid, un Hermaprodite, mot à mot, un homme de deux Sexes, autrement Guay a Maoues, Mâle & femelle. il se dit aussi d'une machine de pièces arrangées par ordre Reid Dibunou, un Devidois à Devides du fil &c. je lis Rez en mes M.^{ss} par exemple, un Courier dit: Autrou Rez, ham Serlou, Se De Keherlou mot, Seigneur d'ordre, ou Commandant, Ecoutez moi, voici de bonnes Nouvelles. Dans les catéchismes Gourchemennou-Reid, Sont les dix Commandements de Dieu, Le Décalogue, c'est, je crois, à la Lettre, Commandements d'ordre, ou ordre (en Latin Series) des commandements. on ne donne pas la même Epithète aux Commandements de l'Eglise, de quoi je ne sçais pas la raison. De Reid, on fait le verbe Reisia, Reiria, ou Reirria, Regler, Mettre en ordre, Ranger et réduire à la raison. Et dans la morale Reiria out ar marot se disposer à la mort, à la lettre mettre ordre (à sa conscience) contre sa mort, Donner ou recevoir les derniers Sacraments. M. Roussel vouloit que Gourchemennou ar Reid soient les commandements de la loi, de la raison, et du droit, ce qui s'entend assez par le bon ordre. Davies écrit Rheith, jusjurandum, juramentum. Armos. Sex, et Heb. Raith, ex lex. Nobis Compositum Cysraith, Sex, &c. je soupçonne nos Bretons

Davois confondu Reid. Et Rê; mais je n'ose l'assurer.
 Seulement je remarquerai que le Rouv. Diction: porte Reid
 Dious ar Breizel, aguerri, ou ce mot est adjectif, pour
 dire, Si j'en juge bien expérimenté, Discipline, instruit,
 auquel sens il approche de l'Allemand Reistre, Reistes,
 mal prononcé. Davies met en effet Rhes, Series. De
 quelque côté qu'on envisage ce mot, j'en sçais d'où le
 faire descendre. On en a fait le terme du palais. Regira,
 qui est la justice temporelle d'un Evêque, selon l'usage
 de Bretagne. Ce nom, inutile ailleurs, est composé de Reir,
 Et de Käer, ville, bon ordre de ville, Police, le Latin
 Ritus Et Rite viendroient bien du Celtique Reis, qui
 peut s'écrire Rits Et Reits. Les Allemands disent
 Regel Et Reihe, ordre, suite de choses, Series, ordo
 rerum; Et ils disent Rehet, Droit, Reclus.

R. Il y a peu de mots dans notre langue qui aient
 autant d'exceptions que Reid ou Reir, comme on le
 verra bientôt. Le S. M. a mis: An Drazze so Reir, cela
 est facile; Reir, Raisonnable; Gourchemennou Reir,
 Commandements de Dieu; Reira, Mettre en ordre.
 Ce même mot est Substantif, adjectif, Verbe et adverbe.
 Et Le S. G. l'a employé également de ces différentes
 manières: 1.° Comme Substantif sur les mots Arrange-
 ment, Discipline, Loi, ordonnance, Commandement, Maxime,
 Méthode, ordre, Police, Règle, Régularité, il a mis Reir, pl.
 Reiryou Et Reirvous sur loi, il a écrit de deux manières,
 Reir, pl. Reiryou, Et Reir, pl. Reiryoue. Comme adjectif,
 Aise, facile, Aisé en ses manières, Clair, Reir. 2.° Comme

verbe, Reis ou Reiz est la seconde personne du Sing.
 de l'imperatif, Et la troisième du Sing. du présent
 de l'indicatif du Verbe Reisa ou Reiza dont il est
 la Racine. Le même S. G. Sur les mots Agences,
 Disposer les choses d'une manière agréable, étranges,
 mettre en ordre, Disciplines, instruire, Regles, ordonnes,
 ou mettre en ordre; Proportionnes, Ajustes, Regles, Rectifies,
 Réhabilités, a écrit partout Reiza. Si. Enfin il s'en
 sert comme ad verbe Sur les mots Aisément, facilement,
 Reiz; Sous exprimer avec ordre, Methodiquement,
 Régulièrement ou avec Régularité, il met eand Reiz.
 il nous présente aussi quelques dérivés & composés
 de Reiz, tels que Reizded ou Reizdes, facilité ou
 manière aidée dont on fait quelque chose, Habitude;
 ordre ou Arrangement, Rectitude, Règlement, Régularité:
 Reizdigne, Agencement, Ajustement, Arrangements,
 Collocation. Reizus, Régul, qui concerne les Loix, Sujet
 aux loix, obligé de les garder, Régulier, Conforme aux
 Regles; Reizad, Régulier, Religieux qui vit selon la
 règle, pt Reizidy. au mot disciplinable, il met encore
 Reizapl, mais j'ajoute que ces adjectifs terminés en
 apl ou en abl sont, à mes yeux, fort suspects de
 nouveauté, quand même la Racine dont ils dérivent
 seroit Celtique, comme dans le cas présent, au mot
 Législateurs, il nous offre le dérivé Reizes, qui est bon;
 mais qui conviendrait peut-être mieux pour désigner

L'ordonnateur, Le Régulateur, Le Directeur, Le Classifi-
 cateur, Celui qui établit et maintient l'ordre, la Règle,
 la police, Celui qui préside ou qui veille à l'arrangement
 des choses, qui règle les rangs des personnes, &c.
 pt. Reizerriem. S'il étoit question d'une Directrice, ou
 d'une femme chargée de certains arrangements, le
 féminin de Reizer s'exprimeroit régulièrement par
 Reizeres, pt. Reizeresed. Les S.P.M. &c. marquent
 également les composés Direir, Desordonné, Dérégler,
 Direira, Dérégler, Troubler l'ordre, Direiramaud,
 Déréglement, Dépravation, pt. Direiramauchou même
 S.C. Sur Desordonnement a mis grand Direir ded,
 c'est à dire avec desordre, et je crois ce direir ded
 meilleur que Direiramaud. Voyez ci devant Direir. D.S.
 nous fournit encore le composé Kerreis, dont les S.P.M. &c.
 nous fait aucune mention; et je n'en suis pas surpris,
 puisque ceux de basse-courtoisie, chez lesquels il est
 en usage ne lui donnent que la même valeur que nous
 donnons nous mêmes au simple Reiz, adjectif, pris
 au sens de raisonnable, pacifique, Modéré, Modeste, Morigène,
 qui est dans l'ordre et bien réglé. Ce Kerreis est par
 conséquent différent du composé Reiz-Kas, dont il
 sera question dans peu. En attendant je crois qu'il est
 bon de déterminer la signification propre du mot Reiz,
 qui étant pris substantivement veut dire ordre, Règle,
 Rang; suite de choses disposées avec ordre, ordo, Regula,

Resum Series. il paroît donc être le même que le Rhies
 de Davies & le Reibe des Allemands. M. de Guindee,
 dans sa Table des mots Celto-Bret. analogues à
 l'Allemand, insérée au Tome 4. pag. 440. des Mémoires
 de l'Académie Celtique, a mis aussi sur la même ligne
 le Breton Reis ou Reiz & l'Allemand Reibe Reiz. Le
 prend aussi au sens de loi, Lex. En effet Lorde &
 sa Règle sont des Lois pour tous ceux qui y sont
 soumis, ou qui sont obligés de les observer. Ce Reiz est
 donc aussi le même que Davies écrit Rheith, qu'il rend
 par jusjurandum & juramentum pour les Gallois, Les
 Compatriotes, & par Lex pour les Armoricains; Et de là
 Heb-réuth, c'est-à-dire, sans loi, exlex; ce qui est
 conforme à notre usage, puisque nous disons toujours:
 Heb-feiz na Reiz, Sans foi ni loi, ce qui me donne
 occasion de Remarquer qu'il y a peu de différence
 entre feiz & Reiz, comme en franc. entre foi & loi;
 Et encore en Breton entre fe & le, qui signifient foi
 et serment. Reiz se prend encore pour Sexe; mais il
 se présente ici une difficulté; c'est que D. S. le fait féminin
 puisqu'il dit: un Den a Ziaou Reis, un Hermaphrodite,
 mot à mot, un homme de Deux Sexes (il auroit peut-être
 mieux dit: une personne de Deux Sexes) autrement

* Boileau & Warz a Maoueb; Mâle et femelle. Le S. G. au contraire
 Despreaux le fait Masculin,* puisqu'il met: un Den a Ziaou Reiz
 sur
 d'Equivoque
 est aussi
 dans
 l'embaras.
 Voyez y
 pag. 115.
 id est de deux ordres. Il s'explique autrement de
 Du langage françois bizarre Hermaphrodite,
 de quel genre le faire, Equivoque maudite,
 ou maudit? car sans peine aux Rimeurs hazard deus
 l'usage encor, je crois, laisse le choix des deux.

cette façon: Nep So maoues ha Goar, c'est-à-dire, quiconque est femelle et mâle, ou bien Nep So Merch ha Map, ce qui signifie quiconque est fille et garçon. il y a quelques mots qu'on fait masculin dans un quartier, tandis qu'on les fait féminin dans d'autres. je crois cependant que cela est rare, et naïve que faute de réflexion, d'intelligence ou d'examen quant au genre de Reiz, je penchois aussi à le faire masculin, mais ne voulant pas m'en rapporter tout-à-fait à mon propre jugement, j'ai consulté un cultivateur qui parle assez bien, et je lui ai demandé si on disoit Deou Reiz ou Dieu Reiz, il m'a répondu sans hésiter qu'on disoit Deou Reiz, d'où j'ai conclu que je ne me trompois pas, et que sur ce point, on devoit préférer le sentiment du L. G. quoiqu'il soit bien loin d'être infallible, à celui de D. L. qui n'étant pas Breton d'origine, étoit moins sûr de la véritable prononciation, quoique beaucoup plus habile homme. Mais si nos auteurs ne s'accordent pas sur le genre de Reiz, Les anciens et les Modernes ne s'accordent guères non plus sur l'existence des Hermaphrodites. Suivant la Mythologie, Hermaphrodite étoit fils de Mercure et de Vénus, et son nom étoit composé des deux noms réunis de son père et de sa mère, d'autant que les Grecs appelloient le premier.

806

Hermès, & la Seconde Aphrodite. La Nymphe
Salmacis l'aima & obtint des Dieux que leurs corps
demeuraissent toujours unis, & n'en fissent qu'un: on les
appella depuis Androgine, c'est-à-dire Homme &
femme, en Breton Gwar Ha Maoues. Sont être
auroit-on parlé plus exactement, Si on avoit dit: Ni
Homme ni femme, Na Gwar na Maoues, ou
comme dit encore de S. G. Nep So Merch ha Map,
quiconque est fille & Garçon, ou plutôt Na Merch
Na Mab, Ni fille Ni Garçon.

Nec duo sunt, sed forma duplex, nec femina dici,
Nec sines ut possit. Neutrumque & utrumque videtur.
Ovid. Metam. lib. 1. p. 60.

Par le nom d'Hermaphrodite on entend donc un individu
qui réunit les deux sexes. Ce phénomène très commun
dans le règne végétal est bien rare dans le règne
animal; cependant les anciens, qui étoient à la vérité
fort crédules, ont avancé qu'il y avoit une contrée toute
peuplée d'Hermaphrodites. Voyez l'Hist. Nat. de Pline
L. 7. C. 2. Montagne Liv. 1. C. 20. après avoir cité Pline &
d'autres auteurs sur les changements de sexe arrivés
dans l'antiquité & dans les siècles derniers, raconte que
passant à Nitri-le-franc: il vit un homme que l'Évêque
de Souissons avoit nommé Germain en confirmation,
lequel tous les habitants de là ont connu. Et sa fille
jusqu'à l'âge de vingt-deux ans, nommée Marie: il étoit à
cette heure-là fort barbu & vieil, & point marie; faisant,

Dit-il, quelque effort en sautant, Ses membres virils se
 produisoient, Et est encore en usage entre les filles de la
 une chanson, pour laquelle elles s'ent'advertissent de ne
 point faire de grandes enjambées, de peur de devenir
 garçons, comme Marie Germaine. Les modernes
 soutiennent que ceux qui se font passer pour Herma-
 phrodites, sont des êtres mal conformés, et qui ne peuvent,
 ni produire, ni concevoir; tel étoit l'Herma phrodite Drouard
 qu'on voyoit à Paris en 1751. Nous en avons un autre
 exemple plus récent en 1763 ou 1764, Les Magistrats
 de Lyon condamnerent au Carcan, au fouet et au
 bannissement, le nommé Grandjean, baptisé comme fille
 et marié comme garçon. Le Parlement de Paris, moins
 sévère, éclairci sur les erreurs de la nature et sur la
 bonne foi de l'individu, lui rendit sa liberté, cassa le
 mariage et le déclara femme. Les loix reconnoissent
 qu'il y a des Hermaphrodites; mais Rivolan soutient qu'il
 ne s'en trouve aucun qui réunisse les deux sexes parfaits,
 c'est-à-dire qui puisse engendrer à la manière des deux
 sexes. Voyez le Manuel du naturaliste au mot Hermaphrodite,
 et de Traité de l'opinion, Tom. I. p. 274 et 275.

Après cette digression sur les Hermaphrodites, que le
 mot REI a fait naître, il est temps de revenir à ce
 mot, que D. L. ne sçait d'où faire descendre: il y a donc
 toute apparence que c'est une ancienne Racine Celtique,
 un mot original, puisqu'il n'a pu le tirer ni du Grec ni du Lat.
 ni du Syriaque, ni de l'Hebreu: il soupçonne nos Bretons
 d'avoir confondu REI et RES, mais il n'ose l'assurer. en

Je ne crois pas qu'il y ait confusion chez nous, puis que nous
 distinguons *Reis*, qui signifie, *Rais*, *Rase*, plein jusqu'aux
 bords, ou applani, du *Reiz* dont il s'agit ici, signifiant
 ordre, Rang, &c. il remarque que de *Novus Diction.* porte
Reis d'ous ar Breizel, *Aguerre*, où ce mot est adjectif,
 pour dire, S'il en juge bien, expérimenté, Discipline,
 instruit, auquel sens il approche de l'Allemand *Reistre*,
Reistes, mal prononcé: il a bien jugé que *Reiz* étoit
 adjectif dans cette location, Et comme le substantif
Reiz signifie ordre, Rang, l'adjectif *Reiz* signifie
 proprement bien ordonné, bien rangé, bien réglé, bien
 morigéné, bien doux, bien pacifique, bien réglés, bien obéissant,
 En Lat. *bene ordinatus*, *Milis*, *Placidus*, *Civis*, *Mansuetus*. Il
 remarque encore qu'on en a fait le terme du Palais
Regaire, qui est la justice temporelle (ou plutôt de la
 juridiction) d'un Evêque, selon l'usage de Bretagne. Ce
 nom, inusité ailleurs, est composé de *Reiz*, et de *Kas*,
 ville, bon ordre de ville, Police. Le *S. G.* avoit d'abord
 imaginé une Etymologie moins probable du mot *Regaire*:
 c'est *Sus Coeus* où il s'exprime ainsi: de *Coeus* de la
 ville *Creiz-Kas*. (De là, dit-il, Notre Dame de *Creiz-Kas*,
 à *Saint Paul de Léon*, qui étoit au milieu de la ville, avant
 que les peuples Barbares du Nord l'eussent brûlée) De là
Regaire juridiction des *Regaires* (id est *Creiz-Kas*) parce que
 dans toutes les villes épiscopales cette juridiction s'exerçoit
 au milieu des villes, ou soit que le *S. G.* cherche ici à faire
 l'application de la même Etymologie aux noms de deux
 objets fort différents, sçavoir à celui de l'Eglise de Notre
 Dame de *Creiz-Kas*, à *Saint Paul de Léon*, à laquelle ce nom a
 bien pu convenir, puis qu'elle l'a conservé jusqu'à nos jours,
 quoiqu'elle ne se trouve plus au centre de la ville, et

à celui de la juridiction temporelle des Evêques, dite des Regaires, sous prétexte qu'elle s'exerçoit au milieu des villes; mais sous ce rapport l'Étymologie est forcée, puisque Regaire n'est point Creiz-Kas. aussi quoiqu'il ait encore eu la même idée au mot milieu, bien loin de la soutenir avec entêtement, il y convient que Regaire vient plus vraisemblablement de Reiz-Kas. L'ortie est ainsi conçue: Le milieu de la ville, Creiz-Kas. (de la Notre Dame de Creiz-Kas à Saint Saul de Léon: item, de la Regaires, La juridiction des Regaires, ou de l'Evêque qui s'exerçoit anciennement par douze Druides chargés des affaires spirituelles et temporelles, au milieu de la ville pour la commodité du public; et cette juridiction s'appelloit Creiz-Kas, ou plus vraisemblablement selon d'autres, Reiz-Kas, id est, Regle de la ville; d'où l'on a fait le mot de Regaires en Bretagne. Enfin au mot Regaire, il abandonne tout-à-fait l'Étymologie qu'il avoit tirée de Creiz, pour se ranger à l'avis de ceux qui faisoient venir ce composé de Reiz. Regaire, dit-il, juridiction des Regaires, ou de l'Evêque, Les ann Escop, (mot à mot Cour de l'Evêque.) Dalch ann ilis (à la lettre, Tenue, ou fief de l'Eglise). Le mot de Regaire est Celtique (ajoute-t-il) composé de Reiz, et de Kas, de Reiz qui signifie Regle, Disciplines, et de Kas, ville; parceque les Evêques, avant leurs officiaux, rendoient la justice, comme avoient fait avant eux, les Druides: Et leur juridiction s'appelloit Reiz-Kas et Dalch Reiz-Kas. Dalch signifie Tenue, fief.

808.

Etendue ou Ressort d'une juridiction j'adopte volontiers
 cette Etymologie de Regaire, que D. L. avoit aussi
 adoptée, comme on la vu plus haut; En effet je la
 trouve juste & naturelle; mais si D. L. n'eût
 souvenu de ce qu'il avoit dit sur Sep, dont il tiroit
 Pop, Popus, Pop-holl, Populus, Populicus, Publicus, De ce
 mot & de Reis prononcé Res, il auroit fait sans
 difficulté Respublica, La République, Nom qui
 signifie exactement, Règle, Police, Bon ordre du
 peuple, ou ordre public; Et ce nom est d'une
 convenance remarquable, puisqu'il n'est point de
 gouvernement ni de Société qui puisse Subsister
 sans ordre. Voyez Seb ou Sep. Avant de terminer cet
 article D. L. observe que le Latin Ritus & Rite
 viendroient bien du Celtique Reis qui peut s'Ecrire Rils,
 Et Reils. Cette Etymologie paroît d'autant mieux fondée
 qu'il seroit difficile de la tirer d'ailleurs:

Maximus unde patet, si Rite audita recordor, &c.
 Virg. Aenid. lib. 3. p. 691.

Si quis amas veteres Ritus, assiste precanti:
 Ovid. fast. lib. 1. p. 21.

REIZ, Reiza, &c. Voyez Reis ci dessus. Reiz de
 Régularité. Reizidigher que le B. G. a mis sur le mot
 collocation est admissible, s'il s'agit d'une collocation en sang
 & ordre seulement. ce dérivé signifie proprement La
 manière de Régler, de mettre en ordre, d'arranger, de
 Régulariser, d'ajuster &c. Voyez l'article précédent.

REKED ou ReKet, Requête, Pétition, Demande, instance, Requisition, pl. ReKedou ou ReKejou; Verbe ReKeti, Requesis, Demandes, faire des instances, présenter une Requête, une Pétition &c. Sur les mots Requête et Supplique, Requesis, &c. Le D. G. écrit Reqed, pl. Regejou et Reqedou; Reqed, &c. D. S. ne parle pas de ces mots, qu'il croyoit apparemment corrompus du franc. Requête, Requeris, ou du Latin Requistus, a, um, Requirere; Ce qui ne me paroit pas impossible, mais il se peut aussi que les mêmes mots Lat. et franc. Soient celtiques d'origine, du moins en partie, Requête étant composé de queste, et Requistus de quassitus, lesquels queste et quassitus viendroient bien de Kest, quète. Voyez le 1.^{er} Kest ci devant. ou bien Requeris étant fait de queris, et Requirere de quarere. L'un et l'autre pourroient se tirer de Kerchat, que D. S. a écrit ci devant Kercha et qui signifie queris.

Voyez-y.

on ne connoît chez eux ni placets, ni Requêtes,
ni haut ni bas conseil, ni chambres des Enquêtes.

Boileau Despreaux Satyr. 6. p. 57.

RELE.C, Relique pl. Relegou il se dit particulièrement des ossements des saints. C'est le Latin Reliquia raccourci; ou le franc. Relique un peu altéré, une Abbaye de Bernardins en Cornouaille, porte le nom du Relec, de la Relique.

Je crois sans peine que le Lat. Reliquia est l'origine

810.

Du Bret-Releg, aussi bien que du franç^s. Relique. S^t. G.
 au mot Relec, le Relec, Abbaye de l'ordre de Cîteaux,
 qui dans le neuvième siècle eut ce nom à cause
 du grand nombre de Corps morts qu'on y enterra
 après le sanglant combat que les Bretons avoient
 eu, dit-on, avec les Barbares du nord dans la
 montagne d'Arre, près de cette abbaye, l'écrivit:
 Ar Releg. Abaty as Releg. En Lat. Abbacia
 Sancta Maria de Reliquiis.

D. S. S'est trompé lorsqu'il a dit que cette Abbaye
 étoit en Cornouaille. il est positif qu'elle étoit située en
 Léon, près de la Montagne d'Arre, sur les confins
 des trois Diocèses de Léon, Tréguier & Cornouailles.
 Cette Abbaye qui au commencement de la Révolution
 franç^s. étoit encore occupée par des Bernardins de
 l'ordre de Cîteaux, avoit appartenu jadis aux Pempliciers.
 Le S. G. prétend que ce fut dans le neuvième siècle qu'on
 la nomma ainsi, à cause du grand nombre de Corps
 morts qu'on y enterra, après le sanglant combat dont
 il fait mention. il ne dit pas ici quel étoit auparavant
 le nom de cette Maison; mais au mot Sanguier, il reconnoît
 que c'étoit Gerbes, ou que du moins Gerbes étoit près
 du lieu où est à présent l'abbaye du Relec. voici son
 article en entier. Saint Sanguier du Châtel, Religieux à
 Gerbes, près du lieu où est à présent l'abbaye du Relec,
 bâtit l'abbaye de S^t. Mathieu du bout du monde, en fut
 premier abbé, y fut enterré, et on y a ses Reliques: c'est

un très dévot pèlerinage Saint Tanguy Breuz de Saintes
 Haude, a yoa quinidieg eus a Kastell. Premaran en parres
 Sandunser var bord an aud e goeled Leon, hac a Savas
 Abaty obc Marhe Penn-ar-bed, pe e leach er oa Abad,
 En yaras es bloaz pemp cant pevarzeg ha perat-uguent;
 ens er ma e relegou Santel. Le Bret. n'est pas ici une
 traduction du franç. puisque, dans chacune des deux
 langues, il fait mention de quelques circonstances qui ne se
 trouvent pas dans l'autre. par exemple dans le Bret.
 il ne dit pas que S. Tanguy fut Religieux à Gerbes; et
 dans le franç. il n'avoit pas dit qu'il fut frère de S.
 Haude; qu'il étoit originaire du Château de Premaran,
 dans la paroisse de Sandunser, sur le bord du rivage,
 dans le bas-léon; et qu'il mourut en l'an 591. il est
 probable que le S. G. avoit tiré tout cela de la légende
 de Bretagne par le S. Albert le Grand, Religieux
 Dominicain de Morlaix. D. Lobineau, Religieux Benedictin
 de la Congrégation de S. Maur, qui a fait imprimer en 1724
 une nouvelle vie des Saints de Bretagne, où il a voulu à
 l'Exemple de Baillet, anéantir tous les miracles qui
 lui paroissent apocryphes, rejette comme fabuleux tout ce
 qu'Albert le Grand avoit dit de S. Tanguy et de Sainte
 Haude; et néanmoins il les range ensemble parmi les
 Saints du 6.^e siècle, au 18.^e b.^e quoiqu'il paroisse incertain
 si S. Tanguy a vécu dans le 6.^e ou dans le 7.^e siècle. Voyez
 cette vie des Saints, p. 119. Et sur, il y débute par avancer
 qu'il n'y a aucun fond à faire sur les actes prétendus
 de S. Tanguy, que le S. Albert le Grand dit avoir lus dans
 un ancien Vectionnaire manuscrit qui lui a été montré.

au folioët; puis qu'après y avoit fait saint Tanguin
 Contemporain de S. Paul, Evêque de Léon et du Roi
 Childebert, l'auteur de ces actes assure que ce fut du
 tems de S. Tanguin que se fit la translation du chef de
 S. Mathieu en Bretagne, ce qui n'est cependant arrivé
 que l'an 825. Selon l'ancienne chronique rapportée au 2.^e
 volume de la nouvelle Histoire de Bret. on voit ici que
 l'argument de D. Sobineau pour combattre les actes
 de S. Tanguin, roule sur la difficulté de concilier l'époque
 où vivoit ce saint, qui étoit contemporain de S. Paul,
 Evêque de Léon, et du Roi Childebert, avec l'époque de
 la translation du chef de S. Mathieu en Bretagne, ce
 qui n'arriva que l'an 825. Selon l'ancienne chronique
 par lui citée; c'est-à-dire environ 267 ans après la mort
 de Childebert; mais la translation dont il s'agit date de
 bien plus loin, si l'on s'en rapporte à la Dissertation
 historique sur l'origine des Bret. par M. l'abbé Gallet,
 annexée à l'Hist. des Ducs de Bret. par M. Guyot
 Des Fontaines. En effet dans le 1.^{er} Tome de cette Dissertation,
 Chap. 2. N. 15. p. 162. et suiv. l'auteur avance que le corps de
 S. Mathieu fut apporté en Bret. sous le Regne de Salomon
 1.^{er} qui regnoit dans le 5.^e siècle, et non sous le Regne
 de Salomon 2.^e qui regnoit dans le 9.^e au reste il observe
 que l'Abbaye de S. Mathieu, qui ne fut bâtie à l'honneur
 de ce saint, que depuis la translation de ses Reliques, est
 un monument durable, qui confirme tout ce que l'auteur
 a dit à ce sujet, puisque dès le 6.^e siècle, il y avoit dans
 ce lieu des Moines, sous la conduite de S. Tanguin, qui fut
 inhumé dans ce Monastère. D'après cette version, il est

Evident que S. Tanguy a bien pu être né dans le 5.^e siècle,
 pousser sa carrière jusques dans le 6.^e et être par
 conséquent Contemporain de S. Paul Evêque de Leon,
 qui régna en effet dans le 6.^e siècle, et dont l'auteur
 de la Dissertation assigne le commencement de l'Épiscopat
 tantôt après l'an 550, tantôt entre l'an 509 et 513. Voyez le
 Tome 2. p. 71. et 97. C'est une différence d'environ quarante
 ans, mais à laquelle de ces deux époques doit-on
 s'arrêter par préférence? c'est ce que je n'ai pas le temps
 de discuter aujourd'hui, d'autant qu'on peut alléguer bien
 des raisons en faveur de l'un et de l'autre sentiment.
 Les Révolutions qui se sont succédées dans ce pays
 ont pour bien dire anéanti tous les anciens monuments.
 Les Écrivains qui se sont mêlés de nous retracer
 l'histoire ont souvent altéré les faits, les uns par
 ignorance, les autres par une crédulité excessive;
 d'autres par une injuste prévention; d'autres par une
 partialité révoltante. au surplus quelques dénaturés
 que soient les faits, la Chronologie ne l'est pas moins,
 par la raison que chaque Historien a voulu ajuster
 les dates au système qu'il avoit imaginé; et de là
 résultent des Anachronismes qui ne contribuent
 pas peu à embrouiller notre Histoire quoiqu'il en
 soit. D. Sobinseau dit que les miracles attribués à
 S. Haud dans les actes de S. Tanguy doivent les
 faire mettre au rang des plus misérables Romans.
 Ce ne sont pas en effet des articles de foi, mais

il faut que les Evêques de Léon n'aient pas cru ces miracles impossibles ni fabuleux, puisqu'ils ont permis successivement de les insérer dans le propre de leur Diocèse. Voyez dans ce propre les seconds de la fête de St. Haude, en 28. 9. où il est dit qu'elle se reposa de nouveau dans le Seigneur vers l'an 545. D. Robineau prétend que Sautais qui a fabriqué ces actes a voulu flatter les Seigneurs du Châtel, dont il y en a eu plusieurs qui ont porté le nom de Tanguy; lorsqu'il fait naître S. Tanguy au Château de Tremazan, en lui donnant pour père un grand Seigneur appelle Qualon, et pour mere une Dame appellee Florence, fille d'un prétendu Honorius, Prince de Brest, il a voulu de même (continue-t-il) faire honneur à la maison de Coet-elez, en inventant une apparition d'anges faite à S. Paul et à S. Tanguy, dans un bois des environs de Lesneven, qui à cause de cela, selon lui, fut appelle le bois des Anges, Coet-elez, il prétend (ajoute-t-il) que S. Tanguy s'appelloit d'abord Gurgui; mais que S. Paul le voyant resuscité couronné d'un globe de feu, après qu'il eut accompli la pénitence de quarante jours qu'il lui avoit imposée pour expier le meurtre de sa Soeur, lui changea la moitié de son nom, et au lieu de Gurgui, l'appella Tanguy, parceque Tan signifie du feu en Breton. D. Robineau ne laisse pas cependant que de faire des reflexions édifiantes sur l'histoire de St. Haude, sur le canvas de ces actes fabuleux, qu'il ne veut pas,

dit-il, suivre plus longtemps, de peur des égarements, Et pourtant il en parle encore en ces termes: ils assurent que Gurgui ou Tanguy, fut fait premier Abbé du Monastère de Gerbes fondé par S. Saul Evêque de Léon, au même lieu ou depuis (après que Gerbes eut été ruiné par les Normans) on a bâti l'abbaye de Kelec (il a voulu dire l'abbaye du Relec) on le fit aussi premier Abbé de S. Mathieu, Monastère qu'il fonda des libéralités de son père Gualon. Enfin il termine la vie de S. Tanguy Et de S. Haude par cette phrase: on prétend que la Chapelle de Kerbent, c'est-à-dire Ville-eux-saints, qui est auprès du château de Tremazan, où il y a des Chanoines, a été fondée par les Seigneurs du Châtel en l'honneur de S. Tanguy Et de S. Haude. 171.

qu'on ait chargé l'histoire de ces deux Saints, aussi bien que celles de beaucoup d'autres, d'un grand nombre de circonstances fabuleuses, c'est ce que je ne prétends pas contester, mais on n'en peut rien conclure contre l'existence de ces Saints personnages, et ce qu'on dit de leur naissance, de leur profession, de leur sainteté de leur vie, ainsi que de leur éminente piété, n'a rien d'in vraisemblable on peut dire même que l'état et le nom des lieux appuyent encore la tradition à cet égard. Les noms des Duchâtel et des Coët-elez ne sont pas des noms en l'air; Et l'on n'auroit pas besoin de faux actes pour faire connoître ou pour constater l'ancienneté de ces illustres maisons. Le Château de Tremazan, ainsi que la Chapelle Collégiale de K. saint, qui

Étoit auprès, bâtie en l'honneur de S. Tanguy Et de
 Ste. Haude, Et desservie par des Chanoines, existoient
 encore avant la Révolution franç.^{se} à cette même
 Époque on voyoit encore près du Bois de Coëteler,
 qui signifie le Bois des Anges, aux environs de
 Lesneven, une Église et un Couvent de Recollets, qu'on
 appelloit aussi le Couvent des Anges. M. l'abbé
 Gallet regardoit aussi les actes de S. Tanguy comme
 suspects, mais bien loin de douter de son existence, il
 reconnoît que, dès le 6. Siècle, il y avoit des moines à
 l'abbaye de S. Mathieu (en Bret. S. Mathé) sous la
 conduite de S. Tanguy qui fut inhumé dans ce monastère;
 ainsi que je l'ai déjà remarqué ci-dessus. M. l'abbé
 Deric, dans son Hist. Ecclesiastique de Bret. Tom. 3. p. 249.
 Et suiv. Sans entrer dans la discussion des actes de S.
 Tanguy Et de Ste. Haude, paroît bien éloigné de les
 regarder comme des personnages fabuleux, puisqu'il
 en parle dans les termes suivans, après avoir fait
 mention de plusieurs monastères que S. Paul avoit construit
 en faveur des fidèles qui avoient pris la généreuse
 résolution de quitter le monde, afin de pratiquer les
 conseils évangéliques: outre ceux dont nous avons parlé,
 dit-il, Celui de Gerbes tient un Rang distingué: il étoit
 situé dans le lieu même où l'on a bâti le monastère
 de Relecq. Le premier Abbé de Gerbes fut Tanguy,
 autrement Gurgui: il fonda lui-même, comme on se
 prétend, l'abbaye de Saint Mathieu, des libéralités de

Qualon, Son père on assure que c'étoit un Seigneur
 Riche et puissant: c'est, du moins ce que Son nom
 indique: on donne une Soeur à cet Abbé: Elle portoit
 le nom de Haude, qui désigne une personne accomplie.
 Elle a été mise au nombre des Saints. Chacun de ces
 noms est accompagné de Notes Etymologiques tirées,
 pour la plus part du Celtique de Bullet, raison Sufficiente
 pour que je n'y fasse pas moi-même un grand fonds,
 je ne laisserai pas néanmoins que de les rapporter,
 parceque quand même elles ne serviroient pas à
 éclaircir ce qui est douteux, elles ne sçouroient non
 plus infirmer les vérités qui ont été reconnues. par
 exemple à l'occasion de Gerber, il dit que ce monastère
 a emprunté Son nom de Ges, auprès, et de Ber, forêt. et
 pour justifier cette Etymologie, il observe que le Relec,
 (qui a remplacé le Monastère de Gerber) et qui est
 dans un Vallon, aux confins des Diocèses de Léon, de
 Tréguier et de Quimper, est dominé par une grande
 forêt, auprès de laquelle sont ceux de Coëtlosquet et
 de Senhoët. on ne sçait trop à qui se rapporte le
 pronom ceux, je crois qu'il a voulu dire les Bois du
 Coëtlosquet et de Senhoët. ce sont deux terres voisines
 du Relec, dont la première appartient à M. de Dall
 de Fromelin, qui l'a achetée de M. Du Coëtlosquet,
 Propriétaire qui portoit le même nom. la seconde
 appartient à M. De Clairambaut. le nom de Coëtlosquet
 que M. Deric n'a point traduit, signifie Bois Brulé, et

Senhoët signifie Bout du Bois, ou Chef du bois, comme
 on l'interprète ordinairement, lorsqu'il s'agit de l'adjectif
 à un nom de Seigneurie. ou Surplus No Deric est
 exact dans la Topographie qu'il nous donne du Relec,
 Et l'Étymologie qu'il en propose est assez vraisemblable.
 Le nom de Relecq se rend par Reliques. Cette communauté,
 dit-il, a dû être ainsi nommée de quelque Relique
 considérable qu'on y plaça d'abord. Quant à l'Étymologie
 de Tanguy ou Gurgui, il la tire de Tan, Chef; et de Gwi,
 forêt: Chef qui habite au milieu d'une forêt; autrement: de
 Gur, homme; et du même Gwi, forêt: homme de la forêt.
 celle de Gualon, il la fait venir de Gwal, très-riche; et
 de On, Prince: Prince très-riche; Enfin Haude vient de
 Haud, qui signifie accomplie: j'ai vu encore quelque
 part que l'Abbaye de S. Mathieu ou S. Mahé, Evêché
 de Léon, reconnoissoit S. Tanguy pour fondateur, dans
 le 6. ou 7. Siècle je ne suis entré dans de si grands
 détails sur S. Tanguy que pour faire voir l'antiquité
 de l'abbaye du Relec, la même qui avoit porté
 autrefois le nom de Gerbes, bâtie par les soins de S.
 Paul, Evêque de Léon, qui y établit S. Tanguy pour
 premier Abbé. Elle étoit donc plus ancienne que celle
 de S. Mathieu, puisque le même individu étoit déjà
 Abbé de Gerbes, avant de fonder la seconde. Mais
 comment et à quelle époque l'Abbaye de Gerbes
 a-t-elle changé de nom, et a-t-elle passé aux Templiers?
 comment et à quelle époque a-t-elle passé de ceux-ci
 aux Bernardins? c'est ce que je ne saurois dire.

positivement; Et je suis réduit à me borner là-dessus à quelques conjectures. on a avancé que l'Abbaye du Relec avoit été fondée en 1132 Et qu'on ignore le nom de son fondateur; il est assez étonnant que l'on connoisse si bien les noms de ceux qui ont fondé des maisons Religieuses dans les 5.^e Et 6.^e Siècles, Et que les noms de ceux qui en ont fondé dans le 12.^e nous soient inconnus; Mais si l'Abbaye du Relec est la même que l'ancienne Abbaye de Gerbes, comme le prouve la situation même: si c'est la même dont S. Tanguy a été le premier Abbé; on ne peut guères douter que S. Paul, Evêque de Léon, n'en ait été le fondateur, Et que son origine ne remonte au 6.^e Siècle, puisque ce saint est mort avant la fin du même siècle, dans un âge très-avancé: L'an 1132 ne doit donc pas être regardé comme la véritable époque de la fondation de l'Abbaye du Relec, mais ce pourroit bien être celle de sa restauration. En effet si l'ancienne Abbaye de Gerbes a été ravagée et détruite dans le 9.^e ou le 10.^e Siècle, par les Barbares du Nord, comme cela est arrivé à plusieurs autres, il est possible que son emplacement, les matériaux Et les fonds qui en dépendoient aient été concédés aux Templiers, dès le commencement du 12.^e Siècle, ou même plus tôt, à la charge de Rebâtir, Dorer, D'entretenir l'Eglise Et le

Monastère, et de défendre le tout contre les
 incursions des Normands. quoiqu'il en soit, il est
 certain qu'il y a existé des Templiers, comme il étoit
 facile de le reconnoître aux Armoiries, au manteau,
 à la croix, et autres attributs qui les accompagnoient,
 Et qu'on y voyoit encore avant la résolution de l'É.
 a prétendu, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, que
 le nom de Relic avoit été donné à cette Abbaye, à
 cause du grand nombre de corps morts qu'on y
 enterra, après le sanglant combat que les Bretons
 avoient eu, dit-on, avec les Barbares du Nord, dans
 la montagne d'Arre, près de cette Abbaye, et de
 là vient qu'on l'appelle en Latin *Abbatia sanctæ
 Mariæ de Reliquiis*. Le motif de cette dénomination
 n'a rien du tout d'inraisonnable, surtout si
 l'on veut faire attention que ceux qui périssoient
 en combattant contre les Barbares Payens,
 étoient autrefois regardés comme des martyrs,
 et leurs ossements comme de saintes Reliques,
 dignes de la vénération des fidèles. Ce nouveau
 nom étoit donc assez conforme à l'Esprit du Siècle.
 je ne sçais s'il fut du choix des Templiers; mais
 il est certain qu'il cadroit aussi merveilleusement
 avec les Maximes générales de l'ordre, puis que dans

le fameux procès des Templiers, Le Grand-maître Jacques de Molay, après avoir demandé son renvoi au pape, ajouta qu'il n'avoit que trois choses à représenter en faveur de son ordre.

1^o. qu'excepté les Eglises cathédrales, il n'y en avoit point dans toute la Chrétienté où le service divin se célébrait avec plus de dévotion, et où il se trouvoit un plus grand nombre de Reliques et de plus riches ornemens. Voyez l'Histoire de Malthe par M. l'Abbe de Vertot, Tom. 2. p. 128. Et l'Histoire de France, par M. l'Abbe Velly, Tom. 7. p. 445. cet ordre célèbre fut supprimé en 1312 par le pape Clément 5. Et ses biens furent donnés à l'ordre des hospitaliers de S. Jean de Jerusalem, connu depuis sous le nom d'ordre de Malthe; mais cette disposition générale n'empêcha pas que d'autres ordres n'héritassent aussi de quelques Lambeaux de cette riche succession: je ne sçais ni quand ni comment les Bernardins s'introduisirent dans l'Abbaye du Relec il est possible que, comme cette Maison avoit appartenu anciennement à l'ordre de Saint Benoît, on ait cru la rendre à sa première destination, en l'accordant à l'ordre de Cîteaux, qui étoit une branche du même ordre. Voyez aussi les Mémoires de l'Académie Celtique, Tom. 3. pag. 229.

